



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## classes préparatoires

Question écrite n° 46575

### Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'enseignement public dans l'académie de Montpellier. Les lycées Joliot-Curie de Sète, et Jean-Moulin de Béziers ont déposé un projet pour l'ouverture d'une classe préparatoire aux grandes écoles ATS (adaptation technicien supérieur) réservée aux élèves issus de BTS ou DUT. Aucune classe CPGE-ATS n'existe dans l'académie de Montpellier. D'autre part, le lycée Daudet de Nîmes a déposé un projet pour l'ouverture d'une classe préparatoire aux écoles vétérinaires. Ces projets, portés par l'enthousiasme des équipes pédagogiques, permettraient de mettre en valeur le dynamisme et de donner une image novatrice et positive des établissements. Or le ministère de l'éducation nationale aurait fait le choix d'attribuer ces classes à un institut privé, Emmanuel d'Alzon à Nîmes, dont les frais de scolarité s'élèvent à 1 400 euros par an. Le choix d'un établissement privé, déjà pourvu de cinq classes préparatoires, au détriment de lycées publics, soulève des interrogations. La déception est immense dans les lycées publics, qui cherchent véritablement à favoriser la réussite de tous les élèves et ce, quelle que soit leur origine sociale. Aussi, il souhaite connaître les raisons qui ont motivé ce choix.

### Texte de la réponse

L'évolution annuelle de la carte scolaire des classes préparatoires aux grandes écoles s'établit sur la base des propositions exprimées par les recteurs d'académie. En vue de la rentrée universitaire 2009, le recteur de l'académie de Montpellier a adressé à la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle la demande d'ouverture d'une division scientifique d'adaptation pour techniciens supérieurs (ATS) à l'institut Emmanuel-d'Alzon à Nîmes. Cette classe préparatoire constitue la première de cette voie dans l'académie de Montpellier, ainsi que la seule au sein de l'enseignement privé national. La décision de créer une division ATS à l'institut Emmanuel-d'Alzon est fondée sur la complémentarité qui doit s'instaurer entre les sections de BTS et les classes préparatoires scientifiques déjà implantées dans l'établissement, d'une part, et cette nouvelle division, d'autre part. Si le recteur de l'académie de Montpellier transmet, en vue de la rentrée 2010, les demandes émanant d'autres lycées, celles-ci seront examinées avec la plus grande attention. Pour ce qui concerne la demande d'ouverture d'une division biologie, chimie, physique, sciences de la terre (BCPST) que présenterait le lycée Alphonse-Daudet de Nîmes, le nombre déjà élevé de classes BCPST en regard des débouchés offerts aux concours ne permettrait probablement pas d'y réserver une suite favorable.

### Données clés

**Auteur :** [M. William Dumas](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46575

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 avril 2009, page 3437

**Réponse publiée le** : 2 juin 2009, page 5365